Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 3 février 2021

LA TABLE DE LYLOO

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 17 juillet 2025
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 3 février 2021 sous réserves d'incidents

Jean-Victor MONTAGARD
et Martial RAMOGNINO
300 Avenue Saint Quenin
84110 VAISON LA ROMAINE

Suivant acte reçu par Maître Jean-Victor MONTAGARD, Notaire Associé, membre de la SCP « Jean-Victor MONTAGARD et Martial RAMOGNINO, Notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à VAISON-LA-ROMAINE (Vaucluse), 300, Avenue Saint Quenin, le 10 décembre 2019, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement AVIGNON 1, le 23 décembre 2019, Dossier 2019 00062980, référence 2019 N 02881.

Monsieur Alain Roger Paul **DAVID**, demeurant à SAINT ROMAIN EN VIENNOIS (84110) 12 Rue de l'Hôpital, né à CAVAILLON (84300), le 7 janvier 1955, veuf de Madame Marie-Claude Louisette JACQUAMOND et non remarié ; Et Madame Mireille Etiennette Georgette DAVID, retraitée, épouse de Monsieur Alain René Lucien **BERTRAND**, demeurant à SAINT-ROMAIN-EN-VIENNOIS (84110) 2425 Route de Nyons, née à CAVAILLON (84300), le 27 août 1951.
Ont confié à titre de location-gérance, à :
La Société dénommée **LA TABLE DE LYLOO**, Société à responsabilité limitée au capital de 1000€ €, dont le siège est à VAISON-LA-ROMAINE (84110), 1 grand Rue, identifiée au SIREN sous le numéro

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 3 février 2021

814981098 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AVIGNON. Un fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS ET RESTAURATION RAPIDE sis à SAINT ROMAIN EN VIENNOIS (84110), 240 rue de Verdun, pour une durée de DEUX ANS à compter du 1er décembre 2019.
Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation seront acquises par le gérant et tous les engagements les charges dus à raison de l'exploitation du fonds seront supportés par le gérant.
Pour insertion, le notaire.
3950275

Publié le 03/02/2021

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !